



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4^e SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à 20 heures 02, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le deux juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

M. Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, adjoints au maire.

Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles GARNIER, adjoint au Maire a donné procuration à M. Pierre SEGUIN,

Mme Karine THIOUX, conseillère municipale a donné procuration à Mme Corinne GUYOT,

M. Stéphane ROBERT, conseiller municipal a donné procuration à Mme FERNANDES,

Mme Céline SUEUR, conseillère municipale a donné procuration à Mme Léna COCO,

M. François-Xavier BEORCHIA, conseiller municipal a donné procuration à M. Frédéric VANNSON,

Mme Ligia JARDIM, conseillère municipale a donné procuration à M. Cyrille TELMAN,

Mme Véronique JACQUARD, conseillère municipale, a donné procuration à M. Florian GALLANT,

Mme Pascale MICHON-TOULY, conseillère municipale, a donné procuration à M. Jean-Luc TOULY.

Arrivées en cours de séance :

Mme Wendy LONCHAMPT est arrivée à 20h07,

Mme Karine THIOUX est arrivée à 20h30.

Parti en cours de séance :

M. NGUYEN est parti à 23h05.

Absents :

Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, conseillère municipale,

M. François CORRIERI, conseiller municipal.

Secrétaire de séance :

Mme Léna COCO, Conseillère municipale

→ Élu(e) à l'unanimité

Secrétaires adjoints :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

→ Élus à l'unanimité

VOTE

Délibération n°2024-04-12

Contre

-

Abstention

-

Pour

27

Total

27

OBJET : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu la délibération n° 6 du 17 septembre 2018, autorisant le recrutement d'agents contractuels non titulaires,

Considérant la nécessité de créer et de supprimer des emplois correspondants au sein du tableau des effectifs, afin de l'actualiser,

Il convient de créer :

➤ **Dans le cadre de la Promotion Interne :**

- Ecoles :
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet
- A.C.M. :
 - 1 poste d'Animateur à temps complet

➤ **Dans le cadre du fonctionnement des services :**

- Services Techniques :
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants :

SECTEUR	Effectifs Budgétisés	Effectifs pourvus		Effectifs Restants
		Titulaires	Non titulaires	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Collaborateur de cabinet	1	0	1	0
Directeur Général des Services	1	0	0	1
Attaché Principal	3	3	0	0
Attaché	5	1	4	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	7	1	2	4
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	12	11	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	5	0	2
Adjoint administratif	6	2	2	2
Total	44	25	9	10

SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	1	1	0	0
Ingénieur	0	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Technicien territorial	2	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	5	5	0	0
Agent de Maîtrise	7	4	0	3
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	8	6	0	2
Adjoint technique	38	25	10	3
Total	65	44	12	9
SECTEUR SOCIAL				
Assistant Socio-Éducatif	0	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	2	2	0	0
Éducateur de Jeunes Enfants	1	0	1	0
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
ASEM Principal de 2 ^{ème} classe	7	3	4	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	13	8	5	0
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL				
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Infirmier en soins généraux	1	1	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	2	2	0	0
Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale	1	1	0	0
Total	5	4	1	0
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Assistant de Conservation	0	0	0	0
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Total	3	3	0	0

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106895-20240709-2024_04_12-

SECTEUR ANIMATION					
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2			
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1	
Animateur	3	0	0	3	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	6	6	0	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4	3	0	1	
Adjoint d'animation	35	13	21	1	
Total	51	24	21	6	
SECTEUR SPORTIF					
Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0	1	
Educateur des A.P.S. Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0	
Total	3	2	0	1	

SECTEUR POLICE MUNICIPALE					
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1	
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Chef de Service de police municipale	1	0	0	1	
Chef de police municipale	0	0	0	0	
Brigadier-chef Principal	4	3	0	1	
Brigadier et Gardien	6	0	0	6	
Total	12	3	0	9	
TOTAL GENERAL	196	113	48	35	

Agents Non TITULAIRES Saisonniers

Agents non titulaires	Catégories	Secteur	Rémunération
18 Agents d'animation horaire	C	Animation	IB367 / IM366
5 Adjoints Administratifs horaire	C	Administratif	IB367 / IM366
32 Adjoints Techniques horaire	C	Technique	IB367 / IM366
5 Adjoints Techniques (ASPE)	C	Technique	IB367 / IM366

Activités accessoires

Décret loi du 29 Octobre 1936 modifié

Instituteurs et Professeurs des écoles surveillance d'étude scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Article 1 : **APPROUVE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Article 2 : **DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau,

Article 4 : **DIT** qu'en application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous ;
- soit par recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES. La requête peut être envoyée de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, adressée par courrier postal, ou déposée directement au greffe.

L'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Florian Gallant
**Le Maire,
Florian GALLANT**

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le **11 JUIL. 2024**

Affichage le ... **11 JUIL. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106895-20240709-2024_04_12-